

# En route pour la rentrée 2018/2019



La rentrée scolaire 2018 est marquée par le retour des enfants de maternelle dans la nouvelle école après une année de travaux. Cela implique une réadaptation des horaires de la maternelle détaillée page 6. Une inauguration aura lieu courant du 1er trimestre de l'année scolaire.

Suite au départ en retraite de la directrice de l'école élémentaire et d'une ATSEM, au congé maternité de la directrice de l'école maternelle et des mutations d'enseignants, nous accueillons une nouvelle équipe éducative. Nous aurons le plaisir de travailler ensemble autour des valeurs éducatives partagées au travers du Projet Educatif Local (PEL) de la commune de Poisat.

Le PEL concerne les sujets en lien avec l'éducation : de la petite enfance à la jeunesse en passant par l'école, les accueils de loisirs, la vie associative et les parents... ces acteurs éducatifs se réunissent lors des **comités consultatifs éducation**.

*Nous vous souhaitons à tous une bonne rentrée !*

## Horaires d'ouverture de la Mairie

**lundi** : 8h - 12h / 14h - 18h - **mardi** : 13h - 17h  
**mercredi** : 8h - 12h / 14h - 17h - **jeudi** : 14h - 18h  
**vendredi** : 8h - 12h / 13h - 17h

Pendant les vacances scolaires :

**lundi, mercredi, vendredi** : 8h - 12h / 14h - 17h  
**mardi, jeudi** : 14h - 17h

Tél. 04 76 25 49 75

## Accueil du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative (SEJVA) au Centre SocioCultuel et Sportif (CSCS)

**lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi** :  
14h30 à 18h

Mail : [contact.cscs@ville-poisat.fr](mailto:contact.cscs@ville-poisat.fr)

Site de Poisat dès la page d'accueil rubrique :  
«en un clic» / accueil de loisirs.

Tél : 04 76 25 89 19

## Comités consultatifs éducation

Le 3ème mardi du mois (sauf vacances scolaires).

Pour recevoir les invitations à ces réunions, ouvertes à tous, veuillez en faire la demande par téléphone au 04 76 25 92 41 ou par courriel à [mairie@ville-poisat.fr](mailto:mairie@ville-poisat.fr).

## ELUES RÉFÉRENTES :

Isabelle Pigeon,  
Adjointe

Zohra Abdiche,  
Sylvie Ferrari,  
Nelly Pugnale,  
Conseillères Municipales



Pour aller plus loin :  
sur le site [ville-poisat.fr](http://ville-poisat.fr)

### MAIRIE ➤ Action éducative municipale

- • Projet Educatif Local • Projet Educatif Territorial (PEDT)
- Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative
- Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ)

### VIE LOCALE ➤ Enfance Jeunesse

- • Ecoles • Périscolaire • Accueil de Loisirs
- Espace Jeunesse • Restauration scolaire

# Les écoles de Poisat

## ECOLE MATERNELLE GERARD PHILIPPE

3 place Gérard Philippe  
Tél. : 04 76 24 22 25

courriel : [ce.0382255v@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382255v@ac-grenoble.fr)

L'équipe enseignante accueille les enfants  
**lundi 3 septembre à 8h45.**

L'école compte 3 classes  
(sous réserve de confirmation par l'inspection  
académique).

## ECOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MERMOZ

18 rue Claude Debussy - Tél. : 04 76 24 43 20  
courriel : [ce.0380859c@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0380859c@ac-grenoble.fr)

L'équipe enseignante accueille les enfants  
**lundi 3 septembre à 8h30** (ouverture des portes à 8h20).

L'école compte 5 classes.

Vous pourrez trouver d'autres renseignements  
sur le site de l'école :

[www.ac-grenoble.fr/ecole/poisat.jean.mermoz/](http://www.ac-grenoble.fr/ecole/poisat.jean.mermoz/)

## Pédibus de Poisat



C'est un dispositif d'accompagnement des enfants scolarisés en élémentaire pour se rendre à l'école à pied, pris en charge par des parents.

Pour son maintien et son bon fonctionnement, des bénévoles sont attendus.

Renseignements : [www.ville-poisat.fr](http://www.ville-poisat.fr) onglet cadre de vie/ rubrique déplacements et retrouver le stand APE au forum des associations le samedi 8 septembre place du Temps Libre. ou par courriel à [mairie@ville-poisat.fr](mailto:mairie@ville-poisat.fr).

# Les accueils de loisirs périscolaires

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire ouvre ses portes le jour de la rentrée, lundi 3 septembre.

C'est un temps éducatif autour de l'alimentation, du plaisir de la table, du vivre ensemble, de l'hygiène et s'inscrivant dans une démarche de limitation du gaspillage alimentaire.

Les inscriptions ou annulations s'effectuent au plus tard la veille avant 10h (jour ouvré) sur le site dès la page d'accueil rubrique EN 1 CLIC/ restauration scolaire, par mail à [restauration@ville-poisat.fr](mailto:restauration@ville-poisat.fr), par tél au 04 76 25 92 43 ou à l'accueil de la mairie.

Vous trouverez toutes les modalités d'inscription, d'annulation, de facturation sur le site et dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs disponible à la rentrée.

Attention : l'agrément délivré par la PMI (Protection Maternelle et Infantile) ne permet pas d'accueillir plus de 40 enfants de moins de 6 ans.

### Commission «Restauration»

Cette commission est composée d'élus, de membres du personnel, du traiteur prestataire et de représentants de parents d'élèves. Elle se réunit avant chaque période de vacances scolaires pour étudier les menus proposés par Guillaud Traiteur, d'un point de vue diététique et gustatif, veiller au cahier des charges du marché public, conduire une réflexion sur l'organisation, la pédagogie et les animations de la pause méridienne.

## LES TEMPS RELAIS

Les temps relais ont été mis en place avec la réforme des rythmes scolaires. Ils sont assurés gratuitement par la commune, mais nécessitent une inscription obligatoire à l'accueil de loisirs, avec une cotisation par famille de 8 €/an pour les Poisatiers. Les goûters sont fournis par les parents. Les lieux de détente et les activités proposées sont adaptés à l'âge des enfants.

Attention : les inscriptions et annulations se font 48h à l'avance (jours ouvrés).

## LES PASSERELLES

Il s'agit d'un partenariat entre le Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative (SEJVA) de la commune et certaines associations poisatières pour accompagner les enfants sur leurs lieux d'activités. Elles concernent les enfants qui sont inscrits au temps relais du soir ou aux Ateliers périscolaires et ceux inscrits au centre de loisirs le mercredi après-midi.

L'accompagnement est assuré :

- soit par un animateur du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative

- soit par le référent associatif

Les passerelles débutent lundi 17 septembre sur inscription préalable OBLIGATOIRE au Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative (SEJVA). L'organisation d'une passerelle n'est pas systématique et toute mise en place est formalisée par une convention entre l'association et le service enfance jeunesse.

Informations et inscriptions dès le Forum des Associations du 8 septembre.



Ce document  
est téléchargeable  
sur le site de la commune :

[www.ville-poisat.fr](http://www.ville-poisat.fr)

## LES ATELIERS PERISCOLAIRES DU SOIR

Ce sont des temps de détente, de rencontres et de découverte organisés les lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires, sur inscription. Ils sont animés par l'équipe du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative (SEJVA).

### Deux types d'ateliers se succèdent :

- **les ateliers découverte de 16h30 à 17h30**, menés par les animateurs et en partenariat avec des associations ou des intervenants extérieurs. Pour permettre le bon déroulement de ces ateliers, les enfants sont inscrits pour l'heure entière.
- **Les ateliers libres de 17h30 à 18h30** sont des temps de détente et de jeux libres (dessins, lecture, jeux de société). L'accueil échelonné permet aux parents de retrouver leur enfant dans une ambiance calme et sereine.

**IMPORTANT :** les inscriptions et annulations se font 48h à l'avance (jours ouvrés)

## INFORMATIONS DIVERSES

### PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Si votre enfant présente une allergie avérée par un allergologue ou une pathologie nécessitant un aménagement spécifique, un PAI doit être mis en place. Une rencontre est alors obligatoire entre les parents, le médecin scolaire et les représentants de la commune.

**Nous vous invitons à prendre contact avec le directeur d'école ou le service enfance jeunesse avant la rentrée, afin d'organiser une réunion avec le médecin scolaire. Sans PAI, nous serons dans l'impossibilité d'accueillir votre enfant à la restauration scolaire et à l'accueil de loisirs.**

Dans le cas d'un renouvellement du PAI existant à l'identique, nous vous remercions de nous transmettre avant la rentrée une ordonnance de moins de 3 mois de votre médecin (allergologue pour les allergies) ainsi qu'un document médical attestant de la stabilisation de la pathologie. Le PAI sera reconduit par les différentes parties pour l'année suivante.



### PAIEMENT EN LIGNE

Les inscriptions et le paiement en ligne de la restauration et des activités du Centre de Loisirs (périscolaire et extrascolaire) sont possibles avec un lien accessible directement dès sa mise en service depuis le site [www.ville-poisat.fr](http://www.ville-poisat.fr).

Pour toute première inscription d'une nouvelle famille, il faut se rendre à la mairie ou à l'accueil du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative au CSCS.

Les familles déjà inscrites recevront un mail à la fin de l'année scolaire, du prestataire avec le lien <https://portail4.aiga.fr/index.php5?client=04205>, elles pourront alors compléter ou modifier leurs coordonnées et inscrire leurs enfants. Toutefois, si vous ne recevez pas ce courriel, merci de vous manifester à l'accueil de la mairie.

### LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DE JEUNES

Un CMEJ a été mis en place fin 2015. L'équipe élue en 2017 pour 2 ans réunit 12 enfants de CM1 et CM2 et 3 collégiens.

Les enfants et les jeunes élus mènent des projets autour de la solidarité et de l'environnement, liés à la vie de la commune ; C'est un premier pas dans la découverte de la démocratie et de la citoyenneté !

### CALENDRIER DES VACANCES 2018-2019 - ZONE A

**RENTREE SCOLAIRE :** lundi 3 septembre 2018

**VACANCES D'AUTOMNE :** du lundi 22/10 au vendredi 2/11

**VACANCES DE FIN D'ANNÉE :** du mardi 24/12 au vendredi 4/01  
(attention Centre de Loisirs fermé à cette période)

**VACANCES D'HIVER :** du lundi 18/02 au vendredi 1/03/19

**VACANCES DE PRINTEMPS :** du lundi 15/04 au vendredi 26/04/19

**PONT DE L'ASCENSION :** fin des cours : mercredi 29/05  
et jour de reprise : lundi 3 juin 2019

**VACANCES D'ÉTÉ :** fin des cours vendredi 5 juillet 2019

# Les accueils de Loisirs extrascolaires pour les 3/17 ans

## CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF (CSCS)

2, avenue Pierre Mendès France - 38320 POISAT  
Tél. : 04 76 25 89 19 - courriel : [contact.cscs@ville-poisat.fr](mailto:contact.cscs@ville-poisat.fr)

L'Accueil de Loisirs est organisé par le Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative, situé dans le bâtiment du CSCS ; c'est un temps de découverte, de loisirs pendant lequel les enfants apprennent à vivre ensemble. Le projet pédagogique est disponible sur le site, page d'accueil rubrique en 1 clic - Accueil de Loisirs.

### Les mercredis après-midi : de 13h30 à 18h

Les activités démarrent le 5 septembre.

Les enfants ont la possibilité de prendre le repas à la sortie de l'école.

Des stages de découverte, des espaces de jeux, des projets d'animations par période sont proposés aux enfants.

Les programmes sont disponibles au CSCS, sur le site [www.ville-poisat.fr](http://www.ville-poisat.fr) et à l'accueil de la mairie.

### Les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, le Centre de Loisirs est ouvert :

- de 8h30 à 18h tous les jours de la semaine
- accueil et départ échelonnés : le matin de 8h30 à 9h30 l'après-midi de 13h30 à 14h et de 17h à 18h
- Inscription possible à la demi-journée : lundi, mercredi, vendredi
- journées continues : mardi, jeudi avec pique-nique fourni par les familles

Rencontre  
famille le  
vendredi  
7 septembre  
à 18h au CSCS.

CSCS

ETE 2018

**Ouverture :**

du 09/07 au 20/07 et du 20/08 au 30/08

**Fermeture :**

les 04/07 et 31/08  
(journées pédagogiques)

# La jeunesse

## COLLEGE FERNAND LEGER

Rue Georges Braque à St Martin d'Hères  
Tél. : 04 76 25 02 08

**La rentrée des élèves est prévue lundi 3 septembre :**

- classe de 6ème : de 9h à 12h et de 13h25 à 15h30
- classe de 5ème : de 14h30 à 16h30
- classe de 4ème : de 14h à 16h
- classe de 3ème : de 13h30 à 15h30

Mardi 4 septembre : début des cours selon l'emploi du temps pour toutes les classes.

## LYCEE PABLO NERUDA

41 rue Henri Wallon à St Martin d'Hères  
Tél. : 04 76 25 07 22

**La rentrée est prévue :**

- **lundi 3 septembre à 9h** pour les élèves de Seconde Générale, Technologique, Professionnelle et CAP 1
- **mardi 4 septembre à 9h** pour les élèves de Première et Terminale Générales, Technologiques, Professionnelles et CAP 2

Le début des cours pour l'ensemble des élèves est fixé au mercredi 5 septembre 2018 selon l'emploi du temps.

## POINT ACCUEIL JEUNES (PAJ)

**Le PAJ est un lieu d'échange et d'écoute pour donner vie à leurs projets.**

- loisirs, vacances, 1,2,3 départ (financement de départs autonomes) pour les plus de 16 ans
- soirées jeunes
- renseignements pour faire un CV, une lettre de motivation, les jobs d'été, les formations...
- dispositifs BAFA et son financement

Il est ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 17h à 18h30 lors des périodes scolaires et réservé aux jeunes de 11 à 18 ans. L'accueil a lieu au service enfance jeunesse situé au CSCS.

Renseignements auprès de Laura Achard, animatrice jeunesse au 06 08 62 40 45

# Les associations partenaires sur les temps scolaires et périscolaires

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

L'APE soutient des projets d'écoles en menant des actions pour récolter des fonds (brocante, vente de chocolat...) Elle organise des manifestations festives et conviviales pour les enfants et pour les parents (galette des rois, apéritif de rentrée, café des parents...). Elle soutient les parents d'élèves aux conseils des écoles. Elle participe activement aux différentes manifestations organisées par les écoles et la mairie (spectacles, village en fête). Pour que l'association vive, nous avons besoin de vos idées, vos talents, votre aide sur les temps forts. Pour en savoir plus sur l'APE nous vous invitons à la réunion de rentrée le 20 septembre à 20h30 à la salle Edith Piaf.

**Nos premières actions de l'année :**

- apéritif de rentrée dimanche 2 septembre de 18h à 19h devant l'école élémentaire pour partager un moment convivial et découvrir la composition des classes.
- café de rentrée devant les 2 écoles lundi 3 septembre le matin

Site : [ape.poisat.free.fr](http://ape.poisat.free.fr) - Mail : [ape-poisat@voila.fr](mailto:ape-poisat@voila.fr)

## AMICALE LAÏQUE DE POISAT

L'Amicale Laïque organise « le coup de pouce » scolaire pour les enfants de l'école élémentaire, les collégiens et les lycéens.

**Les informations et les inscriptions se font :**

- Au forum des associations le 8 septembre de 9h à 12h place du Temps Libre
- A l'école élémentaire (salle BCD) les lundis à 17h30
- par mail [aldp38@gmail.com](mailto:aldp38@gmail.com)

**Le coup de pouce est organisé :**

- le mardi de 16h30 à 17h30 pour les élèves de l'école élémentaire
- le lundi de 17h30 à 19h ou autres créneaux à définir pour les élèves du secondaire

Site : <http://perso.numericable.fr/mairiepoi/>

## BIBLIOTHÈQUE GEORGES BRASSENS

Une fois par semaine, les bénévoles et la bibliothécaire municipale accueillent deux classes de maternelle et élémentaire avec leurs enseignants. Les enfants écoutent des histoires, participent à une animation, découvrent des livres et peuvent en emprunter. Depuis 2010, les classes prennent part à l'élection du prix littéraire national des Incorruptibles. Dans ce cadre, ils peuvent avoir l'occasion de rencontrer des auteurs ou illustrateurs de livres jeunesse.

Renseignements à la bibliothèque, au 04 76 25 83 71, l'après-midi ou par mail : [bibliotheque@ville-poisat.fr](mailto:bibliotheque@ville-poisat.fr).

## AUTRES ASSOCIATIONS

Associations sportives et culturelles :  
renseignements sur le site  
[www.ville-poisat.fr](http://www.ville-poisat.fr)

# FORUM DES ASSOCIATIONS LE 8 SEPTEMBRE

# Maternelle

**LUNDI**

**MARDI**

**MERCREDI**

**JEUDI**

**VENDREDI**

8h15 ▶ 8h45	Temps relais matin à l'école		Temps relais matin à l'école		Temps relais matin à l'école		Temps relais matin à l'école		Temps relais matin à l'école	
8h45 ▶ 11h45	Temps scolaire matin à l'école		Temps scolaire matin à l'école		Temps scolaire matin à l'école		Temps scolaire matin à l'école		Temps scolaire matin à l'école	
11h45 ▶ 13h45	Restauration Temps calme/Sieste CSCS	Temps relais midi Ecole 13h15 ▶ 13h45	Restauration Temps calme/Sieste CSCS	Temps relais midi Ecole 13h15 ▶ 13h45	Restauration Temps calme/Sieste CSCS	Temps relais midi Ecole 13h15 ▶ 13h45	Restauration Temps calme/Sieste CSCS	Temps relais midi Ecole 13h15 ▶ 13h45	Restauration Temps calme/Sieste CSCS	Temps relais midi Ecole 13h15 ▶ 13h45
13h45 ▶ 16h	Temps scolaire après midi à l'école		Temps scolaire après midi à l'école		Temps calme - accueil échelonné - 13h30 ▶ 14h		Temps scolaire après midi à l'école		Temps scolaire après midi à l'école	
à partir de 16h	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h ▶ 17h30	Temps relais soir Ecole 16h ▶ 16h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h ▶ 17h30	Temps relais soir Ecole 16h ▶ 16h30	Accueil de loisirs CSCS ou sorties extérieures selon le programme 13h30 ▶ 18h		Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h ▶ 17h30	Temps relais soir Ecole 16h ▶ 16h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h ▶ 17h30	Temps relais soir Ecole 16h ▶ 16h30
	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 ▶ 18h30		Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 ▶ 18h30		Départs échelonnés Ateliers libres - CSCS 17h ▶ 18h		Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 ▶ 18h30		Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 ▶ 18h30	

# Elémentaire

**LUNDI**

**MARDI**

**MERCREDI**

**JEUDI**

**VENDREDI**

8h30 ▶ 12h	Temps scolaire à l'école		Temps scolaire à l'école		Temps scolaire à l'école		Temps scolaire à l'école		Temps scolaire à l'école	
12h ▶ 14h	Restauration Temps calme Animation CSCS	Temps relais midi Ecole 13h30 ▶ 14h	Restauration Temps calme Animation CSCS	Temps relais midi Ecole 13h30 ▶ 14h	Restauration - Temps calme Animation CSCS 12h ▶ 13h30	Temps calme - accueil échelonné - 13h30 ▶ 14h	Restauration Temps calme Animation CSCS	Temps relais midi Ecole 13h30 ▶ 14h	Restauration Temps calme Animation CSCS	Temps relais midi Ecole 13h30 ▶ 14h
à partir de 14h	Temps scolaire après midi à l'école 14h ▶ 15h45		Temps scolaire après midi à l'école 14h ▶ 15h30		Accueil de loisirs au CSCS ou Sorties extérieures Selon le programme 13h30 ▶ 18h		Temps scolaire après midi à l'école 14h ▶ 15h45		Temps scolaire après midi à l'école 14h ▶ 15h30	
	Temps relais soir Ecole - 15h45 ▶ 16h30		Temps relais soir Ecole - 15h30 ▶ 16h30				Temps relais soir Ecole - 15h45 ▶ 16h30		Temps relais soir Ecole - 15h30 ▶ 16h30	
à partir de 16h30	Ateliers découverte Gymnase 16h30 ▶ 18h		Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 ▶ 17h30		Départs échelonnés Ateliers libres - CSCS 17h ▶ 18h		Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 ▶ 17h30		Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 ▶ 17h30	
	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 18h ▶ 18h30		Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 ▶ 18h30				Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 ▶ 18h30		Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 ▶ 18h30	